

**PROCES-VERBAL N°36 DE LA REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin 2025 à 20H**

Convocation en date du : 2 juin 2025

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Mairie – Chapelle d 'Huin

Membres en exercice : 13

Secrétaire de séance : Laurie MAUGAIN

Présents: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Claude DESCOURVIERES, Bruno DECOURVIERES, Pascal GARNIER, Robert GUYOT, David LETONDAL, Laurie MAUGAIN, Mikaël NICOLAS et Christophe REGNIER.

Absents : Marie-Odile GARNIER et Philippe GROS.

11 membres présents à la réunion : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal n° 35 du 6 mai 2025
- Aménagement de voirie et renouvellement conduite d'eau Rue de Pontarlier
- Subventions aux associations
- Régularisation Terrain d'Aisance COUR Olivier et Odette
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du PV du Conseil municipal n°35 du 6 mai 2025

1. AMENAGEMENT DE VOIRIE ET RENOUVELLEMENT CONDUITE D'EAU RUE DE PONTARLIER

Le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de voirie Rue de Pontarlier & réfection d'une partie de la conduite d'eau est confiée à BEJ, bureau d'études situé à Pontarlier. Monsieur Guillaume Lopes en charge de ce dossier est venu en mairie pour présenter l'avant-projet. La conduite d'eau sera changée du 4 au 18 Rue de Pontarlier ainsi qu'une partie au niveau du carrefour Rue de Pontarlier & Rue de l'Eglise & Rue du Chalet. La voirie sera entièrement reprise depuis la D 72 avec aménagement devant l'abri bus du bas du Souillot jusqu'au carrefour Rue du chalet & Rue de l'église. Un cheminement piétons sera mis en place sur le côté droit en descendant la Rue de Pontarlier.

Le chiffrage prévisionnel s'élève à 219.708,50 € HT pour la voirie et 134.065,50 € HT pour la réfection de la conduite d'eau.

Le conseil municipal valide cet avant-projet pour un montant total de 353.774 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché ainsi que les demandes de subventions.

Le Maire fait ensuite lecture de la lettre de Monsieur Rodolphe Arbey (reçue en mairie le 28 mai 2025) qui demande de remédier aux problèmes d'eau, qui ruisselle dans sa cour Rue du chalet, pendant cette phase de travaux. Après discussion, Le Conseil municipal propose que la commune achète des caniveaux qui seront ensuite posés par le demandeur.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

De nouvelles demandes de subventions pour des associations sont parvenues en mairie. Après leur étude, le Conseil Municipal ne souhaite pas retenir ces nouvelles demandes. Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer une subvention de 50 € aux associations suivantes : OncoDoubs, le Comice agricole Levier/Les Usiers, ADMR, AFM, Prévention Routière, la Croix Rouge, Semons l'Espoir, Don du sang, Ligue contre le Cancer, Pompiers de Levier, soit 50 € x 10 = 500€.

En ce qui concerne les associations du village, l'octroi d'une subvention de 400€ est accordé : Cri du Kangourou, Coopérative Scolaire, la Boule Chapeline et l'Ecole Buissonnière.

La subvention pour l'ARCHE est mise en attente.

3. REGULARISATION TERRAIN D'AISSANCE COUR OLIVIER ET ODETTE

Suite à la demande de Mr et Mme Cour pour régulariser leur terrain d'aisance Rue de la Côte où ils ont érigé un mur sur le domaine public de la commune, le Maire les a reçus en mairie pour leur expliquer le suivi des opérations pour cette acquisition. Tout d'abord, il faut constater que le terrain communal n'est plus à l'usage public, puis le déclasser et ensuite procéder à la vente. Mr et Mme Cour ont fourni un document d'arpentage en date du 7 janvier 2020 réalisé par l'EURL Alain Prévalet mentionnant la parcelle à acquérir, F284 d'une contenance de 20 m², ainsi qu'une lettre écrite de leur part en date du 13 mai 2025 précisant qu'ils sont d'accord d'acheter cette parcelle au prix de 100€/m² soit 2.000€. Après réflexion, le conseil municipal souhaite se rendre sur les lieux pour constater que le mur est bien construit sur les limites fixées par le géomètre.

4. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Plan de Sauvegarde Communal (PSC) : le Maire rappelle que la loi Matras de 2021 impose aux communes et aux collectivités de rédiger un Plan de Sauvegarde Communal. Ce document a pour objectif principal d'organiser, à l'échelle communale, la réponse de la commune face à une situation de crise, qu'elle soit naturelle, technologique ou sanitaire. Il s'agit d'un outil opérationnel permettant de protéger la population en assurant sa mise en sécurité, coordonner les moyens humains et matériels de la commune en situation d'urgence, soutenir l'action des services de secours, sans s'y substituer, en facilitant leur intervention, assurer la continuité des services essentiels à la vie communale, anticiper et planifier les actions à mener en cas de survenue d'un événement majeur. Le Maire présente le document à fournir où toutes les informations et renseignements doivent figurer pour finaliser le PSC. Il sera envoyé aux conseillers municipaux afin que chacun en prenne connaissance avant la prochaine réunion de conseil.
- ✚ Les Points-Nœuds : Madame Claire Paviet de la Direction des routes au Département a envoyé les nouveaux parcours avec l'implantation de panneaux aux différents carrefours de la commune. Remarque : accrocher le panneau à celui de la fromagerie

pour éviter un nouveau poteau et revoir l'implantation de celui qui sera au carrefour de la route de Levier.

- ✚ La fête de Saint Claude aura lieu Samedi 7 juin . Après la messe de 18 heures 30, un apéritif sera offert par la municipalité.
- ✚ La petite salle sera libérée pendant les grandes vacances afin de permettre des moments conviviaux .
- ✚ La société RMG organise des Portes Ouvertes à la carrière du Souillot samedi 21 juin de 10 heures à 15 heures. Il est préférable de s'inscrire au 03.81.40.03.12.

La séance est levée à 22 H 15.

Le secrétaire de séance,
Laurie MAUGAIN.



Le Maire,
Béatrice PRITZY.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Béatrice Pritzzy". The signature is stylized and written in a cursive hand.

